

Validation expérimentale des performances thermiques et énergétiques des bâtiments neufs en Tunisie



Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD)
Objectif 7 – Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales

Présentation du projet

En Tunisie, la demande des secteurs résidentiel et tertiaire combinés en terme d'énergie sera égale à celle des transports d'ici 2010, ce qui fera du bâtiment le plus important secteur pour la consommation d'énergie dans le pays. Comme il a été souligné précédemment, l'utilisation de l'énergie dans les bâtiments est la cause de cette augmentation de la demande. L'ANME n'ayant pas encore déterminé les mesures et pratiques de conservation énergétique dans ce secteur, elle estime que le potentiel d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre y est particulièrement élevé.

La politique à long terme et les objectifs globaux du projet seront atteints à travers :

- La démonstration, sur tout le territoire tunisien, au moyen d'une variété de types de constructions, de l'efficacité et de l'acceptabilité des constructions réalisées selon les spécifications du code d'efficacité optimale des bâtiments ;
- La promotion et l'élévation de la prise de conscience à un niveau national et individuel pour gagner l'appui des décideurs ;
- Le renforcement des capacités d'intervention des architectes, des industriels de la construction, des législateurs en matière d'efficacité énergétique et de construction ainsi que l'actualisation des standards d'efficacité énergétique.

Objectif du projet

L'objectif global de ce projet vise à aider la Tunisie à réduire la croissance à long terme des émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'énergie fossile dans les secteurs tertiaire et

Informations sur le projet

Domaine d'activité : Energie, Changements climatiques

S.L 3.3 Access to sustainable energy services

Budget Total:

FEM : 4.360.000 US\$

Contribution Nationale : 1.692.800 US\$

Autres donateurs : Fonds Français pour l'Environnement Mondial (1.970.000 US\$) et secteur privé (2.664.000 US\$)

Agence d'exécution : Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME)

Statut du projet : En cours

Durée du projet : 7 ans (2000 - 2007)

Lieu d'exécution du projet: Tunisie

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact au PNUD :

Mr Nouredine Nasr,
Chargée de l'Unité Environnement
Tél. : +216 71 564 011
Fax : +216 71 560 094
Email : nouredine.nasr@undp.org

Contact à l'ANME :

M. Mounir Bahri
Direction de l'Utilisation rationnelle de l'Energie
Tél. : +216 71 787 700
Fax : +216 71 784 624
Email : bm@anme.nat.tn

résidentiel. La croissance de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel dépassera celle du secteur des transports pour devenir la plus importante source d'émissions de gaz à effet de serre en Tunisie. Le gouvernement a engagé un certain nombre d'actions, notamment l'application d'un code d'efficacité optimale des bâtiments pour les secteurs tertiaire et résidentiel afin d'obtenir les meilleurs niveaux de confort et ne pas augmenter de façon significative les coûts globaux de construction.

Résultats atteints à ce jour

- 45 opérations de démonstration approuvées et en cours de réalisation, dont 8 ont été complétées répondant ainsi aux priorités d'économies d'énergie.
- Elaboration de 7 guides techniques sectoriels sous forme de CD Rom et disponibles également sur le site web au profit des acteurs concernés (architectes, ingénieurs, professionnels du bâtiment, grand public...). Ils concernent les types de bâtiments à usage résidentiel équipés, non équipés, de bureaux, hospitaliers, commercial, d'enseignement et hôteliers. Contenant des informations spécifiques et des conseils pratiques personnalisés en fonction des cibles, ils permettent de faciliter la prise de décision. Pour les questions plus pointues, ils orientent les cibles vers les organismes ou les professionnels concernés.
- Un décret ministériel pour les standards de performance énergétique minimums des appareils du froid a été publié.
- La Tunisie a été désignée pour jouer le rôle de leader régional dans le cadre d'un projet en cours de préparation dans le même domaine.
- Un Label "Confort et Performances énergétiques" a été élaboré.
- Activités de communication et de sensibilisation : un CD-Rom, comprenant une présentation des différentes phases du projet ainsi que les outils techniques élaborés dans son cadre, est sur le point d'être lancé et distribué aux professionnels du secteur de la construction ; un site web du projet est en cours de finalisation et servira de plate-forme dynamique de communication et d'information sur les réalisations du projet en matière de conservation d'énergie dans le secteur du bâtiment ; sensibilisation du grand public par des spots TV et émissions radio.
- Au niveau législatif : l'isolation thermique est dorénavant obligatoire pour les nouveaux bâtiments du secteur public (décision du Conseil Ministériel du 28 avril 2005) et des incitations financières sont attribuées aux propriétaires souhaitant introduire le concept d'isolation thermique dans leur résidence. Par ailleurs, afin de renforcer la mise en application de ces décisions, une circulaire du Premier Ministère a été publiée recommandant la mise en place d'un programme d'efficacité énergétique au sein des institutions publiques, assorti d'un système de suivi et de contrôle.
- En plus des textes réglementaires, 4 guides pratiques ont été élaborés afin de faciliter l'application de la réglementation : un guide pratique de conception de logements économes en énergie, un guide sur le zonage climatique de la Tunisie, un guide sur les données climatiques de base pour le dimensionnement des installations de chauffage et de refroidissement et un guide d'initiation à la réglementation thermique et énergétique des logements neufs.